



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°38

Bureau Exécutif : Mercredi 10 Avril 2019

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Noël RIFFAUD et Denis SOTO, Olivier GONCALVES et Jérôme CASCALES (par téléphone)

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA)

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 02.04 (PV 37) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La CRA tient à remercier les Arbitres qui ont transmis par mail, leur intention de mettre un terme à leur carrière d'arbitrage avant la fin de la saison.

La CRA remercie bien sincèrement Vincent BERTRAND, Joffré GRAGLIA, Anthony TREMELLA et Thierry BUTTEGEG pour les services rendus à l'arbitrage durant la durée de leur carrière respective.

La CRA a reçu également une copie du courrier transmis par Claude STRAMACCONI Observateur de la CFA et de la CRA, informant la CFA et la DTA de ne pas poursuivre à partir de la saison prochaine, sa mission de « contrôleur » fédéral tout en précisant qu'il continuera à proposer ses services au niveau de la Ligue.

La CRA le remercie pour les missions et conseils qu'il a délivrés à tous les Arbitres candidats et en titre de notre Ligue ayant atteint le palier Fédération.

La CRA se félicite de pouvoir, à partir de la saison prochaine, compter sur son expérience à 100% pour les Arbitres de Ligue de MEDITERRANEE.

Ce Bureau Exécutif se déroulera en partie dématérialisée.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA :

Mail du 05.04 relatif à l'envoi du tableau récapitulatif des résultats des épreuves tests aux examens fédéraux pour les Arbitres Méditerranéens ayant participé aux stages Inter-ligues.

La CRA félicite les Arbitres s'étant positionnés dans les tous premiers rangs sur le Futsal et Assistants, et Féminine. Pour les autres, ils doivent profiter des 2 mois restants pour peaufiner leur préparation avant les décisions définitives de la CRA sur les candidats partant pour les examens fédéraux des 30 et 31.05.

Mail du 09.04 relatif à la programmation des désignations en N3 pour les observations des 3 candidats JOUEURS EX PRO sur les mois d'avril et mai. Lu et pris note, la CRA rappelle que Gaëtan DENEUVE est candidat pour la Ligue MEDITERRANEE.

DE LA LIGUE CORSE DE FOOTBALL:

Mail du 03.04 relatif à la copie du courrier transmis à la CFA l'informant que la Ligue CORSE DE FOOTBALL ne présentera pas de candidat JAF lors de l'examen fédéral du 30-31.05.2019 et propose que la place laissée vacante revienne à un Jeune Arbitre de notre Ligue. Lu et pris note, la CRA remercie la Ligue CORSE pour cette demande et attend la que la CFA statue sur cette proposition.

DE LA LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE DE FOOTBALL:

Mail du 05.04 relatif à la demande du dossier administratif d'un Arbitre Vincent RIPPES ancien méditerranéen arrivant dans leur Ligue. Lu et pris note, la CRA va constituer le dossier pour cet Arbitre ayant quitté la Ligue depuis quelques saisons et ayant arrêté suite à une blessure.

DE LA LIGUE :

Mails du 05 et du 09.04 relatifs au PV N° 34 de la CRSR et du PV N° 34 de la CRD.

Mail du 05.04 relatif à l'annulation de la Journée du Rassemblement Régional U11 prévue à SORGUES le Samedi 06.04 en raison des intempéries.

Mail du 08.04 relatif aux convocations transmises aux clubs et officiels pour les affaires traitées par la Commission Régionale d'Appel. Lu et pris note, la CRA rappelle à tous les Arbitres concernés par une affaire devant les Commissions de Discipline de pouvoir répondre présents et si cela est impossible du fait de leurs obligations, d'envoyer un mail signalant leurs absences.

Mails relatifs à la reprogrammation de différentes rencontres sur plusieurs demandes faites par les clubs et accordées par la CRAS.

Mail du 09.04 relatif à la transmission de la liste des indisponibilités des Arbitres et aux alertes relevées sur les désignations.

DES CDA :

ALPES :

Mail du 09.04 informant la CRA de l'organisation en date du 14.04 des tests théorique et physique de ses Arbitres. Lu et pris note, la CRA souhaite à la CDA un bon rassemblement de ses Arbitres.

COTE D'AZUR :

Mail du 05.04 relatif à l'envoi de documents dans le cadre des dossiers des candidats Arbitres de Ligue examen du 23.03. Lu et pris note, la CRA la remercie.

GRAND VAUCLUSE :

Mail du 03.04 relatif à leur demande de laisser libre un Arbitre de Ligue afin qu'il puisse diriger un ¼ de finale de la Coupe du District. Lu et pris note, la CRA donne son accord et transmet l'information au responsable désignations.

PROVENCE :

Mail du 08.04 relatif à l'envoi de documents dans le cadre des dossiers des candidats Arbitres de Ligue examen du 23.03. Lu et pris note, la CRA la remercie.

DES CLUBS :

F.C.ROUSSET SAINTE VICTOIRE:

Mail du 10.04 relatif au non défraiement de l'Arbitre ayant officié sur un match du 24.02 du fait du changement d'officiel avant le match. Lu et pris note, la CRA informe le club que plusieurs événements sont à l'origine des modifications des désignations d'Arbitres notamment pour des obligations professionnelles ou universitaires, pour des changements de programmation de matchs avancés sur le jour ou l'horaire prévus ayant une incidence sur la disponibilité de l'Arbitre ou étant déjà désigné sur un autre match ainsi que sur les difficultés liées aux distances pour les matchs programmés à 13h00. De plus, la CRA rappelle que les Arbitres sont censés envoyer leurs frais à la Ligue et le transfert de trésorerie est assuré par Ligue.

Cette information est destinée à tous les clubs.

F.C. CARNOUX :

Mail du 08.04 relatif à la demande d'un renseignement sur le calcul des frais des Arbitres pour leur déplacement et aux kilomètres à prendre en compte. Lu et pris note, la CRA informe le club que les kilomètres portés sur les désignations officielles de FOOT2000 correspondent à un trajet aller et que la règle de calcul aller/retour est à appliquer, les paramètres étant variables du fait de la compétition en Jeunes ou du covoiturage assistants avec des distances maximales.

S.C. DRAGUIGNAN :

Mail du 03.04 relatif à l'organisation d'une journée « portes ouvertes Foot Féminin » liée aux règles de l'arbitrage féminin, et à leur demande sur la possibilité de disposer de deux Arbitres de Ligue Féminines afin d'intervenir sur l'arbitrage. Lu et pris note, la CRA va prendre contact avec les Arbitres Féminines.

DES DELEGUES :

- ROUSSELY Joël : mail du 01.04 relatif à l'absence de l'Arbitre central DAYJET Stan du District de PROVENCE remplacé en U15R1 AS GEMENOS/MARIGNANE FC du 31.03.

DE TIERS :

- CCE GEFCO France : contact téléphone et mail du 03.04 relatif à l'organisation d'un tournoi de football inter-entreprises de 12 équipes en date du 15.06.2019 dans le cadre de la Fête du SPORT 2019. Echange et pris note, la CRA remercie la responsable de GEFCO et transfère le dossier à la CDA du District de PROVENCE.
- Etudiants Ecole de journalisme de NICE : mails en date du 03 et 09.04 afin de prendre contact avec un Arbitre professionnel et une Arbitre Féminine. Lu et pris note, la CRA prendra contact avec les personnes concernées.

DES ARBITRES :

Courrier :

- POIZE Roland : mail du 10.04 relatif au lien manquant pour les 2 séquences Dartfish. Lu et pris note, la CRA transfère l'information au responsable ETRA pour cette application.

- EL ABED Sami : mail du 03.04 relatif à son absence au stage du JAL qui se déroulera du 10 au 12.04 en raison de ses obligations scolaires. Lu et pris note, la CRA tient à préciser que la convocation à ce stage a été envoyée depuis début février, il est facile de pouvoir s'organiser afin de pouvoir être disponible pour ce stage très riche en formation dans son programme.
- DOUAY Kévin : mail du 03.04 relatif à l'information transmise à la CRA sur son départ prochain sur Paris pour des raisons professionnelles et à sa demande sur les démarches dans le cadre de la mutation en Ligue Paris Ile de France dès la fin de saison. Lu et pris note, la CRA l'informe sur la procédure et lui souhaite bonne chance sur les deux plans arbitral et professionnel.
- PANTAZI Adrian : mail du 09.04 relatif à sa demande liée à une observation de début de saison et au rapport reçu en fonction des éléments échangés lors de l'entretien avec l'observateur. Lu et pris note, la CRA informera l'Arbitre pour une prochaine audition.
- ZIBATI Naoufel : mail du 07.04 relatif à sa demande liée à l'observation du même jour et à l'entretien avec l'observateur à l'issue du match. Lu et pris note, la CRA informera l'Arbitre pour une prochaine audition.
- BUTTEGEG Thierry : mail du 08.04 transmettant ses remerciements aux Présidents et membres de la CRA d'avoir participé aux marques de sympathie et de soutien suite au décès de son épouse. Il informe la CRA de sa décision de mettre un terme à sa carrière d'Arbitrage à la fin de cette saison. Lu et pris note, la CRA a pris contact avec l'Arbitre et lui répond favorablement afin de prévoir les désignations sur le mois de mai.
- BOURREQUAT Marjorie : mail du 09.04 relatif à l'envoi de la fiche de frais en R1F en date du 24.02. Lu et pris note, la CRA confirme aux Arbitres de respecter la procédure qu'ils ont reçue début Janvier 2019 « Volet 1 Instructions » et relative au non-paiement ou aux différences de montants constatées de ces feuilles de frais.
- BOUSBAA Amir : mail du 09.04 relatif à la communication des frais suite à leur non-paiement sur un match d'U17R1 St-REMY/NICE CAVIGAL en date du 31.03.
- BOUMENDIL Pascal : mail du 09.04 relatif à la communication des frais suite au match en CNU19 non réglée.
- ELYES Mahrez : mail du 09.04 relatif à la communication de son RIB.
- ELAZZOUDI Abdessalam : mail du 08.04 relatif au kilométrage limité à 60 kms sur un match de R2 en date du 07.04. Lu et pris note, la CRA, après contrôle, s'est aperçue d'une erreur d'application sur FOOT2000 liée à une désignation précédente en compétition Jeunes et informe le service compétition afin de régulariser les frais sur la base de 90 kms.
- MAMBERT Claude : mail du 08.04 pour un problème identique au mail précédent sur le même match. La CRA apporte la même réponse.
- MESSISHA Karim : mail du 05.04 relatif à un rejet d'un chèque par la banque suite au paiement des frais d'arbitrage. Lu et pris note, la CRA transfère l'information au service comptable.
- BERSAN Maxime : mail du 10.04 relatif à son impossibilité de pouvoir se présenter en Commission d'Appel en date du 15.04 du fait de ses obligations professionnelles. Lu et pris note, la CRA a enregistré son absence excusée.
- AIT-OUZDI Rachid : mail du 07.04 relatif au fait qu'il est disponible, n'ayant pas été désigné sur les weekends précédents. Lu et pris note, la CRA lui répondra en prenant en compte tous les éléments dont elle a eu la connaissance.

Indisponibilités médicales :

- MARY Alexandre : mail du 6.04 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation jusqu'au 30.06. Lu et pris note, la CRA le remercie.
- AMO Alain : mail du 09.04 relatif à la transmission du certificat médical d'arrêt pour blessure jusqu'au 30.04. Lu et pris note, la CRA le remercie de bien vouloir saisir son indisponibilité sur MyFFF.
- CHAZAL Stéphanie : mail du 05.04 relatif à la transmission du certificat médical de prolongation jusqu'au 04.05 et à la saisie de son indisponibilité sur MyFFF. Lu et pris note, la CRA la remercie.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres

- LABIDI Oussema : mail du 09.04 relatif à la saisie des dates d'indisponibilité sur MyFFF liées à des obligations professionnelles. Lu et pris note, la CRA informe l'Arbitre qu'en raison du délai de prévenance tardif (le 09.04 pour le 13-14.04) sans la communication d'un justificatif en appui, elle s'expose à l'application de mesures administratives par rapport au protocole.
- AOUSAY Solayman : mail du 07.04 relatif à la saisie sur MyFFF de son indisponibilité (le 07.04 pour la période du 17 au 21.04) pour convenance personnelle. Lu et pris note, la CRA informe l'Arbitre qu'il s'expose à l'application de mesures administratives par rapport au protocole.
- EL MEDDAH Djelloul : mail du 07.04 relatif à l'impossibilité de pouvoir assurer un arbitrage en date du 20.04 en raison de ses obligations professionnelles dont justificatif correspondant joint. Lu et pris note, la CRA le remercie pour le justificatif.
- MARIC Enzo : mail du 05.04 relatif à son indisponibilité pour la journée des 13-14.04 en raison d'obligations universitaires dans le cadre de la rentrée prochaine dont justificatif joint. Lu et pris note, la CRA le remercie et lui souhaite une bonne épreuve.
- DAHAS Smaïn : mail du 09.04 relatif à son indisponibilité sur un match prévu le dimanche et avancé au samedi 20.04 en raison du fait de ses obligations professionnelles les samedis. Lu et pris note, la CRA le remercie pour le justificatif.
- ROSSO Lloyd : mail du 07.04 relatif à la saisie sur MyFFF de son indisponibilité du 20.04. Lu et pris note, la CRA le remercie de transmettre le justificatif professionnel tout en précisant une possible application de mesures administratives du RI par rapport au protocole.
- BAYARD Philippe – AJJANI HICHAM : mails du 09 et 08.04 relatifs à la saisie sur MyFFF de leur indisponibilité pour raisons professionnelles dans un délai inférieur à celui qui est prévu au protocole sans justificatif en appui. Lu et pris note, la CRA leur précise qu'ils s'exposent à une application possible de mesures administratives du RI par rapport au protocole.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout envoi de mail à la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr, et pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance de 20 jours avant et le justificatif idoine si moins de 20 jours.

INFORMATIONS DE LA CRA – MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

DEMANDES A LA CFA : CANDIDAT COMPLEMENTAIRE EXAMEN JAF SAISON 2018-2019 ET DESIGNATIONS SUPPLEMENTAIRES EN ECHANGE INTERLIGUES DES ARBITRES ELITE REGIONALE POUR LA SAISON PROCHAINE

La CRA a, sous couvert de la Ligue MEDITERRANEE de FOOTBALL fait 2 demandes à la CFA :

- De pouvoir reprendre pour le compte de notre Ligue, la place laissée vacante du fait de l'absence de candidat de la Ligue CORSE de FOOTBALL à l'examen de JAF (voir courrier de cette Ligue à ce sujet en début de PV).
- De proposer à la CFA d'organiser, dans le cadre du championnat N3 Groupe D MEDITERRANEE/CORSE, des échanges Inter-Ligues d'Arbitres Elite Régionale afin que cette catégorie d'officiels de notre Ligue puisse bénéficier d'un nombre de matchs équivalent à ceux des autres Ligues de la FFF.

RAPPEL : PRESENCE DES ARBITRES CONVOQUES EN COMMISSIONS DE DISCIPLINE ET D'APPEL

Un fichier récapitulatif des officiels présents, absents excusés ou non pour chaque dossier traité, permet à la CRA par le biais de ses représentants à ces Commissions de pouvoir suivre la présence et/ou l'absence excusée des Arbitres, tout en ayant une surveillance particulière sur les absents non excusés.

Cette dernière annotation entre dans le cadre du non-respect des obligations administratives découlant de la fonction d'Arbitre et sur le match concerné en tant qu'officiel représentant la Ligue MEDITERRANEE de FOOTBALL. (Article 66 du RI de la CRA).

La CRA rappelle aux Arbitres pour le renvoi du rapport d'arbitrage dans les 24h00 suivant le match.

STAGES PROGRAMMES PAR LA CRA PAR CATEGORIES D'ARBITRES.

- Arbitres R2 en date du 27.04 à la Ligue

- Jeunes Arbitres de Ligue et Candidats Arbitres de Ligue les 10,11, 12.04 au CREPS d'ANTIBES.
Lors de ce stage qui réunira une trentaine de Jeunes Arbitres de Ligue, le programme établi en accord avec la CRA sur proposition du CTRA et l'ETRA sera innovant pour l'ensemble des séances physiques et techniques sur le terrain (espace de temps plus important à l'extérieur) et en salle.

ANNUAIRE DES ARBITRES DE LIGUE SAISON 2018/2019

La CRA a fait diffuser la nouvelle version de l'annuaire des Arbitres de Ligue pour la saison 2018/2019 sur l'espace MyFFF. Pour toutes références erronées, merci de le signaler par mail à l'adresse CRA.

DECISIONS CRA

RAPPEL DECISION 44 – 12.02.2019 – EXAMEN TECHNIQUE OBLIGATOIRE DE FIN DE SAISON 2018/2019 ARBITRES DE LIGUE EN DATE DU SAMEDI 25.05.2019 :

La date est fixée au samedi 25.05.2019 à partir de 09h00 début des épreuves, l'heure de rendez-vous sur les lieux de l'examen est à 08H30, la fin des rassemblements étant 12h00.

Afin de réduire l'effet distances pour tous, la CRA a décidé d'organiser ces examens dans les Districts de résidence des Arbitres dans la mesure du possible, 4 centres sont ainsi prévus par District :

- ARBITRES DE COTE D'AZUR = DISTRICT DE COTE D'AZUR à NICE
- ARBITRES GRAND VAUCLUSE = DISTRICT GRAND VAUCLUSE à AVIGNON
- ARBITRES DU VAR = DISTRICT DU VAR à TOULON
- ARBITRES DES ALPES ET DE PROVENCE = LIGUE MEDITERRANEE à AIX-EN-PROVENCE

DECISION 56 – 10.04.2019 Epreuves d'admissibilité au titre de Candidat Jeune Arbitre de Ligue saison 2018/2019

En application de l'Article 19 de son Règlement Intérieur, suite à la réussite lors des épreuves techniques d'admissibilité au titre de Jeune Arbitre de Ligue validée par décision 55 de la CRA en date du 02.04.2019, Et en application de l'article 33 de son Règlement Intérieur dans le cadre de la promotion accélérée suite à la décision 35 de la CRA en date du 18.12.2018 validant ainsi l'épreuve d'admission, le Bureau Exécutif de la CRA a, par voie dématérialisée telle que prévu à l'Article 5 de son Règlement Intérieur, validé le résultat suivant pour la saison 2018/2019 :

Le Bureau Exécutif de la CRA déclare ADMIS au titre de JEUNE ARBITRE DE LIGUE à compter de ce jour 10.04.2019, l'Arbitre :

- **CAUDMONT Matéo**

La réussite aux tests physiques qu'il effectuera lors du Stage des Jeunes Arbitres du 10 au 12.04.2019 pourrait valider sa titularisation, dans le cas contraire, les tests physiques du stage de rentrée 2019/2020 en seront l'ultime épreuve. Cette information est transmise au Président de CDA et à l'Arbitre reçu.

La CRA félicite l'Arbitre pour cette promotion et lui souhaite une bonne fin de saison 2018/2019.

DECISION 57 – 10.04.2019 - Epreuves d'admissibilité au titre de Candidat Jeune Arbitre de Ligue saison 2018/2019

En application de l'Article 19 de son Règlement Intérieur, suite à la réussite lors des épreuves techniques d'admissibilité au titre de Jeune Arbitre de Ligue validée par décision 55 de la CRA en date du 02.04.2019, Et en ayant validé l'épreuve pratique d'admission en date du 07.04.2019, le Bureau Exécutif de la CRA a, par voie dématérialisée telle que prévu à l'Article 5 de son Règlement Intérieur, validé le résultat suivant pour la saison 2018/2019 :

La CRA déclare ADMISE au titre de JEUNE ARBITRE DE LIGUE à compter de ce jour 10.04.2019, l'Arbitre :

- **PEREZ Marina**

La réussite aux tests physiques du stage de rentrée de la saison 2019/2020 validera sa titularisation. Cette information est transmise au Président de CDA et à l'Arbitre reçu.

La CRA félicite l'Arbitre pour cette promotion et lui souhaite une bonne fin de saison 2018/2019.

DECISION 58 – 10.04.2019 - Participation Inter-ligues U15-U18 FEMININES à LIEVIN

La CRA, ayant reçu l'information de la DTA sur l'organisation d'Inter-ligues FEMININES U15-U18 en date du 16.04.2019 à LIEVIN ligue des HAURS DE France, a décidé que l'Arbitre de Ligue Féminine qui accompagnera la délégation de la Ligue MEDITERRANEE, sera :

- **PEREZ Marina**

Le programme de ce rassemblement sera envoyé à une date ultérieure. Le CTRA est chargé d'informer par mail l'Arbitre concernée.

POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 10.04.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations :

- ZAFRILLA Mélanie : en réflexion suite à la naissance de sa fille
- MILLET Valentin : jusqu'au 30.04.
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 30.06
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 21.05
- MARESNI Nabil : jusqu'au 14.04
- FAREL Dany : jusqu'au 30.06
- CHAZAL Stéphanie : jusqu'au 04.05
- MONIOTTE Alban : jusqu'au 30.06
- GASMI Cyril : jusqu'au 08.05
- FABRE Arthur : jusqu'au 15.04
- EL ABED Walid : jusqu'au 14.04
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.07
- MARY Alexandre : jusqu'au 08.07
- BOURQUIN Magali : jusqu'au 26.04
- CHABANE Loic : jusqu'au 15.04
- DOUAY Gaëtan : jusqu'au 13.04
- FABIANO Luca : jusqu'au 05.05
- AMO Alain : jusqu'au 30.04

POINT SUR LES INDISPONIBILITES MEDICALES A PARTIR DU 10.04.2019

TABLEAU DE SUIVI DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019 - POINT AU 10.04					
DATE SAISIE	NOM	PRENOM	DEBUT INDISPO	FIN INDISPO	MOTIF
22/03/2019	ABDELGHEFFAR	AMAR	13/04/2019	13/04/2019	RAISON PRO
25/03/2019	ABDELGHEFFAR	ABDELKADER	13/04/2019	13/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
08/03/2019	AIT-OUZDI	RACHID	17/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
08/04/2019	AJJANI	HICHAM	27/04/2019	28/04/2019	RAISON PRO
18/03/2019	AMZALLAG	SIMON	27/04/2019	27/04/2019	STAGE
07/04/2019	AOUSAY	SOLAYMAN	13/04/2019	21/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
24/03/2019	BARHOUMI	BILEL	30/03/2019	22/04/2019	RAISON PRO
18/03/2019	BARLOZZI	JULIEN	13/04/2019	17/04/2019	RAISON PRO
27/03/2019	BAYARD	PHILIPPE	20/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/03/2019	BAYARD	PHILIPPE	13/04/2019	13/04/2019	RAISON PRO
09/04/2019	BAYARD	PHILIPPE	28/04/2019	28/04/2019	RAISON PRO
14/03/2019	BEN AMOR	TAREK	30/03/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
22/03/2019	BEN NACEUR	RIADH	27/04/2019	29/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
25/03/2019	BEN NACEUR	RIADH	20/04/2019	22/04/2019	RAISON PRO
19/03/2019	BENSAID	REDOUAN	19/04/2019	21/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
09/03/2019	BENSSALAH	ADAM	14/04/2019	18/05/2019	RAISON PRO
13/02/2019	BERTRAND	VINCENT	27/04/2019	28/04/2019	RAISON PRO
13/03/2019	BOULAHYA	BILEL	13/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/02/2019	BOULINGUEZ	ROMAIN	18/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
13/03/2019	BOURQUIN	MAGALI	13/03/2019	26/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
01/02/2019	BOURREQUAT	MARJORIE	13/04/2019	14/04/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
01/02/2019	BOURREQUAT	MARJORIE	27/04/2019	28/04/2019	RAISON PROFESSIONNELLE
29/03/2019	BOURREQUAT	MARJORIE	20/04/2019	21/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
04/04/2019	BOUZAHER	CHAFIK	27/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
19/03/2019	BUTTEGEG	THIERRY	31/03/2019	14/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
20/03/2019	BUTTEGEG	THIERRY	31/03/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
20/03/2019	CARNET	KEVIN	13/04/2019	13/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/03/2019	CAUDMONT	MATEO	13/04/2019	14/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
23/03/2019	CAUDMONT	MATEO	20/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
22/03/2019	CHABANE	LOIC	22/03/2019	15/04/2019	RAISON MEDICALE
20/02/2019	CHAHBI	HICHAM	20/04/2019	21/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE ALTERNANCE
04/03/2019	CHILOTTI	SEBASTIEN	30/04/2019	26/05/2019	RAISON PRO

10/04/2019	DAHAS	SMAIN	27/04/2019	27/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
25/03/2019	D'ANTONIO	LIONEL	26/04/2019	27/04/2019	RAISON PRO
08/03/2019	DEBRAY	ALEXANDRE	29/04/2019	24/05/2019	RAISON PRO
03/04/2019	DENANTE	JULIEN	20/04/2019	21/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
11/03/2019	DI GUISTO	LAURENT	13/04/2019	14/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
11/03/2019	DI GUISTO	LAURENT	20/04/2019	21/04/2019	RAISON PRO
11/03/2019	DI GUISTO	LAURENT	28/04/2019	28/04/2019	RAISON PRO
20/02/2019	DJIANE	JULLIEN	27/04/2019	27/04/2019	RAISON PRO
10/02/2019	DOUAY	KEVIN	20/04/2019	21/04/2019	RAISON PRO
19/02/2019	DOUAY	GAETAN	18/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/03/2019	DOUAY	GAETAN	27/03/2019	13/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
26/02/2019	EL ABED	WALID	04/03/2019	14/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
09/04/2019	EL ABED	WALID	15/04/2019	05/05/2019	RAISON MEDICALE
28/03/2019	EL MEDDAH	DJELLOUL	27/04/2019	27/04/2019	RAISON PRO JUSTIF RECU
07/04/2019	EL MEDDAH	DJELLOUL	20/04/2019	20/04/2019	RAISON PRO JUSTIF RECU
25/03/2019	EPINOUX	ALEX	13/04/2019	14/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/03/2019	FABIANO	LUCA	26/03/2019	05/05/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
11/03/2019	FABRE	ARTHUR	19/03/2019	15/04/2019	RAISON MEDICALE
21/01/2019	FALASCHI	DYLAN	21/01/2019	31/07/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
28/03/2019	FAREL	DANY	28/03/2019	30/06/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
14/03/2019	GASMI	CYRIL	08/03/2019	08/05/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
04/04/2019	GHZAL	CHOUKRY	26/04/2019	29/04/2019	RAISON PRO
30/03/2019	GIURAN	BIANCA	27/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
25/03/2019	GRAGLIA	JOFFRE	20/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
07/04/2019	GRAGLIA	JOFFRE	26/04/2019	29/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/02/2019	HALLOULI-ERRAFIK	ANOUAR	18/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/03/2019	HASYAOUI	ACHRAF	10/03/2019	30/06/2019	RAISON PRO
16/03/2019	HENCK	GUILLAUME	13/04/2019	21/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
21/03/2019	HRISTEA	SERGIU CONSTANTIN	27/04/2019	28/04/2019	RAISON PRO
02/04/2019	HRISTEA	SERGIU CONSTANTIN	21/04/2019	21/04/2019	RAISON PRO
19/01/2019	JURADO	ALEXANDRE	01/02/2019	04/08/2019	RAISON PROFESSIONNELLE ETRANGER
09/04/2019	LABIDI	OUSSEMA	13/04/2019	14/04/2019	RAISON PRO
09/04/2019	LABIDI	OUSSEMA	20/04/2019	20/04/2019	RAISON PRO
09/04/2019	LABIDI	OUSSEMA	27/04/2019	28/04/2019	RAISON PRO
11/03/2019	LE BRIS	ROMAIN	27/04/2019	27/04/2019	RAISON PRO
13/03/2019	LE BRIS	ROMAIN	13/04/2019	14/04/2019	RAISON PRO
13/03/2019	LE BRIS	ROMAIN	20/04/2019	21/04/2019	RAISON PRO
18/03/2019	LE BRIS	ROMAIN	27/04/2019	28/04/2019	RAISON PRO
21/03/2019	LE CORRE	JULUAN	21/03/2019	21/05/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
20/02/2019	LE TENNIER	SAMUEL	27/04/2019	27/04/2019	STAGE R2
16/01/2019	MARESNI	Nabil	16/01/2019	14/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
24/03/2019	MARIC	ENZO	27/04/2019	05/05/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
05/04/2019	MARIC	ENZO	13/04/2019	14/04/2019	RAISON UNIVERSITAIRE
03/03/2019	MARY	ALEXANDRE	18/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
24/03/2019	MEIRI	MOHAMED	27/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
05/02/2019	MILLET	VALENTIN	01/02/2019	30/04/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
23/02/2019	MONIOTTE	ALBAN	22/02/2019	30/06/2019	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/02/2019	MORANT	CLEMENT	27/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/04/2019	NILLES	JULIEN	26/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
10/01/2019	PERCEPUSSE	MAEVA	28/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/03/2019	PEREZ	MARINA	20/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
26/03/2019	PEREZ	MARINA	28/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
30/03/2019	PEREZ	MARINA	27/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
14/02/2019	POIZE	ROLAND	27/04/2019	27/04/2019	STAGE LIGUE R2
27/03/2019	REVERBERI	LUCAS	27/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
05/04/2019	REVERBERI	LUCAS	27/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
17/03/2019	RODRIGUES DA SILVA	DANIEL	27/04/2019	28/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
28/02/2019	ROMERO	ANTONIO	16/04/2019	23/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
27/03/2019	RØSSØ	LLYØD	28/04/2019	28/04/2019	RAISON PRO
07/04/2019	ROSSO	LLYØD	20/04/2019	20/04/2019	RAISON PRO
01/04/2019	SASSI	JULIEN	20/04/2019	22/04/2019	CONVENANCE PERSONNELLE
06/03/2019	SOUCHON	LUCAS	15/03/2019	21/06/2019	RAISON UNIVERSITAIRE
22/03/2019	WULLEMS	MARC	20/04/2019	22/04/2019	AUTRE DESIGNATION

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019

- Dates des prochaines réunions de CRA : 24.04 – 29.04 – 06.05 – 13.05 – 20.05

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 10h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

**Prochain réunion du Bureau Exécutif le
Mercredi 10 Avril 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**